

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 16 octobre 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 13

Le seize octobre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Eric BOUVARD

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Rémy CRETIN, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Coralie PERSIANI, Florian WAGNIER, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 06/10/2025

Délibération n° 2025-57 Mandat spécial donné à Monsieur le Maire pour la participation au 107ème Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France

Le prochain Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 17 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Le thème central pour 2025 est « Pour les communes, liberté ! »

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

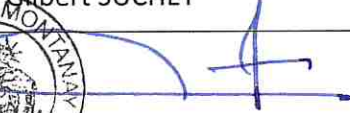
Compte tenu de ces éléments, il est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales de mandater le maire de Montanay à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Donne mandat spécial au maire de Montanay Gilbert SUCHET dans le cadre du 107^{ème} congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 17 au 20 novembre 2025.

Article 2 : Autorise la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct aux fournisseurs ou par remboursement à postériori des frais réellement avancés sur justificatif des dépenses conformément au règlement de la commune de Montanay fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement.

A Montanay, le 21 octobre 2025

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,
Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Téléréfours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 21/10/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-216902841-20251016-2025572-DE